

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2018 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BÉNAZET (2°ADJ), DANDINE (4°ADJ), MOUCHAGUE (6° ADJ), BACH, BONNET-LECLERCQ, LAVIGNE, MACARY, PUJOL M.

MM. EYCHENNE (1° ADJ), RESCANIERES (3°ADJ), LABEUR (5°ADJ), BLANDINIÈRES, BONNEFONT, DOUMENC, LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes GOURMANDIN, MERIC, PUJOL N.
M. FABRY.

Secrétaire : Mme Bénazet.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

18h30 : Réunion du Conseil Municipal, à huis clos, pour la présentation du dossier de la CCI et de la Communauté d'Agglomération concernant l'étude commerciale sur la Commune de Varilhes.

Voir document joint en annexe et projeté.

19h00 : Réunion publique du Conseil Municipal.

I/ Information sinistre Rue de Toulouse.

Madame Le Maire informe l'Assemblée du sinistre survenu Rue de Toulouse. Un incendie a ravagé un immeuble dans la nuit du 13 au 14 octobre dernier provoquant un blessé grave.

L'intervention des sapeurs-pompiers et des services municipaux et des régies a permis une action rapide et coordonnée limitant ainsi la propagation du feu. Madame Le Maire souhaite remercier tous ces services de proximité pour leur réactivité.

II/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

III/ Point budgétaire 2018 prévu / réalisé, à la mi-octobre.

Madame Le Maire donne lecture du comparatif prévu/réalisé pour le budget de la Commune 2018.

Cette présentation sera réalisée tous les ans, un document de synthèse sera rédigé pour les prochaines présentations comme pour le budget primitif mais moins détaillé.

IV / Proposition de remboursement de location dans le cadre de la journée des portes ouvertes de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'à l'occasion des Portes Ouvertes de la Régie des Eaux et d'Assainissement il a été nécessaire de louer un écran TV afin de diffuser la vidéo des services élaborées à cette occasion.

Madame Le Maire précise que le coût de la location de l'écran TV qui s'élève à 30.00 Euro TTC a été avancé par M. Michel Blandinières, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et d'Assainissement et qu'il serait donc nécessaire de lui reverser cette somme.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que les 30.00 Euro relatifs au coût de la location de l'écran TV doivent être reversés à M. Michel Blandinières.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Madame Le Maire donne ensuite la parole à M. Blandinières pour un point sur le déroulement de la journée des portes ouvertes.

M. Blandinières indique que lors du porte-à-porte, il n'y a pas eu de retour négatif de la part de la population : 1 079 requêtes ont été signées et certaines sont encore en cours.

La fréquentation des portes ouvertes a été de l'ordre d'une centaine de personnes qui ont été très intéressées par le travail réalisé : vidéo, exposition, explication lors des divers ateliers, quizz, plaquette d'informations... .

M. Blandinières souhaite remercier les agents pour leur investissement pour cette journée et les élus.

Madame Le Maire propose de prendre contact avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Foix-Varilhes afin d'aborder le dossier de transfert des compétences dont la date d'échéance est fixée au 1^o janvier 2020.

V/ Proposition de subvention exceptionnelle à l'occasion de l'accueil des participants lors de la manifestation de la Rando Occitane.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée l'organisation de la Rando Occitane le 15 septembre 2018 à Varilhes.

A l'occasion de cette manifestation, un moment convivial a été organisé par l'Association Les Passejares afin d'accueillir l'ensemble des participants.

De ce fait, Madame Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 150.00 Euro à l'Association Les Passejares, dans le cadre de l'organisation de cette activité.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit qu'une subvention exceptionnelle de 150.00 Euro sera versée à l'Association Les Passejares.
- Dit que cette dépense sera imputée sur le budget communal 2018, en section de fonctionnement.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VI/ Proposition de cession d'une partie de la voirie de l'Impasse du Pont.

Madame Le Maire explique à l'Assemblée qu'il a été demandé, par M et Mme Pierre Gaussens, domiciliés 5 Chemin de Cayrol, 31 130 Pin Balma et propriétaires des parcelles section C, n° 239, n°240, n°248 et n°249, sur la Commune de Varilhes, qu'une partie de la voirie de l'Impasse du Pont soit déclassée, pour être cédée aux riverains dudit morceau de l'Impasse.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée, dans un premier temps, de faire border le morceau concerné par ce projet de cession (voir plan cadastral en annexe) et de lancer ensuite une procédure de concertation avec les riverains concernés par ce projet avant de procéder à l'éventuel déclassement dudit morceau.

Madame Le Maire indique que tous les frais liés à cette procédure comme les frais de géomètre, les frais d'acte notarié ou tous autres frais liés à ce dossier seront à la charge des demandeurs, soit M et Mme Pierre Gaussens.

Contact sera pris avec les riverains concernés afin de recueillir leur avis concernant cette cession et de définir si le lancement d'une enquête publique est nécessaire. Il s'agit de M et Mme Benoit et Laetitia Davezac propriétaires du terrain cadastré section C, n°247. Un écrit de leur part sera nécessaire, dans le cadre de cette procédure afin de formaliser leur avis.

Madame Le Maire indique qu'une fois le bornage effectué et si la procédure de déclassement n'a pas fait l'objet d'observations, il sera proposé d'incorporer la partie de voirie concernée par le projet de cession dans le domaine privé de la Commune, l'affectation à l'usage public n'étant plus de fait.

Madame Le Maire indique également que le coût de la cession sera fixé à 75.00 Euro le m2 auquel s'ajoutera un coût forfaitaire de 200.00 Euro lié aux formalités administratives liées à cette opération, par équivalence avec la cession qui a été effectuée Rue de Toulouse et dont l'opération a été lancée en 2017.

Madame Le Maire propose de confier le dossier à la SELARL Fieuzet De Laval Patino, pour la partie notariale.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités liées à ce projet de déclassement et de cession de voirie Impasse du Pont.
- Dit que tous les frais liés à ce dossier comme les frais de géomètre, les frais de notaire et autres seront à la charge des demandeurs M. et Mme Pierre Gaussens.
- Dit que le coût de la cession est fixé à 75.00 Euro le m2.
- Dit que les frais liés aux formalités administratives s'élèvent à 200.00 Euro et seront rajoutés au coût général.
- Dit que si aucune observation n'a été formulée, le morceau concerné par la cession sera affecté au domaine privé de la Commune en vue de formaliser la cession aux personnes privées ayant fait la demande, l'affectation à l'usage public n'étant plus de fait.
- Dit que la SELARL Fieuzet de Laval Patino sera chargée de formaliser les actes nécessaires à ce dossier.

VII/ Proposition de création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement d'activité au niveau du service technique.

Madame Le Maire informe l'Assemblée que lors d'accroissements occasionnels d'activités, il est nécessaire de réorganiser les équipes et d'avoir ponctuellement recours à des agents contractuels pour assurer la continuité des services.

Madame Le Maire indique que ces contrats sont souvent conclus en urgence afin d'assurer cette continuité des services.

Madame Le Maire sollicite donc l'Assemblée afin de conclure ces contrats.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Autorise Madame Le Maire à signer des contrats à durée déterminée lors d'accroissements occasionnels d'activités, lorsque ce recours s'avère nécessaire pour assurer la continuité des services.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VIII/ Proposition de création d'un poste d'ingénieur territorial.

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu d'ouvrir un poste « d'ingénieur territorial », pour assurer des activités au sein du service technique de la Commune.

Madame Le Maire précise que ce poste est intégré dans la catégorie A.

- L'Assemblée, après délibération,
- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
 - Décide d'ouvrir un poste « d'ingénieur territorial », catégorie A, au sein du service technique de la Commune, à compter du 1 novembre 2018.
 - Charge Madame Le Maire de nommer un agent sur ce nouveau poste.
 - Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

IX/ Proposition de taux pour 2019 pour le contrat d'assurance pour les agents affiliés à la CNRACL.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition de contrat pour l'assurance du personnel de la Commune.

Madame Le Maire précise que pour l'année 2019, le taux proposé sera de 7.90%.

Madame Le Maire indique que les garanties concernées sont :

- Décès
- Accident du travail
- Longue maladie / longue durée
- Maternité
- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours d'arrêt.

Madame Le Maire propose de signer ce nouveau contrat avec la CNP assurances.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame La Maire.
- Accepte de signer le nouveau contrat d'assurance du personnel pour l'année 2019 avec la CNP assurances.
- Autorise Madame Le Maire à signer ledit contrat.
- Dit que le taux sera fixé à 7.90% pour l'année 2019.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

XI/ Proposition de délibération travaux SDE 09 Avenue des Pyrénées.

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, Avenue des Pyrénées, doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la Commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE 09 à la Commune, il s'élève à 28 130.00 Euro et la participation de la Commune est estimée à 14 062.00 Euro. L'annuité sera de 1 120.00 Euro pendant une durée de 15 ans.

Le financement sera effectué par contribution de la Commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 655.

Le règlement sera échelonné sur 15 ans et effectué à partir d'un échéancier notifié par le SDE 09.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Demande au SDE 09 la réalisation des travaux d'Eclairage Public, Avenue des Pyrénées pour un montant de 28 130.00 Euro.
- Dit que la participation de la Commune s'élève à 14 062.00 Euro.
- Accepte de financer la contribution au SDE 09 pendant la durée de 15 ans pour un montant limité à 1 120.00 Euro/an.
- Autorise Madame Le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

XII/ Compte rendu par Marie-Claude Bénazet de la Conférence Intercommunale du logement.

Mme Bénazet indique que la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes a décidé d'engager, par délibération du 28 mars dernier, l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

C'est un outil de travail important qui permet de définir la politique locale de l'Habitat en intégrant les objectifs de développement du territoire et en recherchant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements et d'hébergements.

Ce programme vise à établir une stratégie foncière afin de garantir une programmation qui réponde aux enjeux sociaux et au développement du territoire.

En 2017, le parc social du territoire de la Communauté d'Agglomération comprend près de 20% de logements locatifs sociaux et près de 20% de logement HLM du Département.

Le territoire intercommunal compte 1 367 logements sociaux dont 104 logements communaux, 642 logements HLM situés majoritairement sur la Commune de Foix, 137 logements en foyers et 463 logements privés conventionnés situés en grande partie sur les Communes de Foix, Varilhes et Verniolle.

Les demandes HLM sont importantes et en augmentation sur la période récente.

En 2016, on compte 310 demandes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (192 en 2013) dont 256 sur la Commune de Foix.

Le délai moyen d'attribution hors mutation est égal à celui du Département : 5 mois.

Cette tendance existe aussi dans le parc privé conventionné très social.

Pour terminer, les enjeux particuliers du Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sont :

- Favoriser le retour des familles et des actifs dans le centre ancien et accompagner les personnes âgées et les jeunes déjà présents.
- Favoriser l'accession sociale et proposer des logements de grande surface.
- Développer l'offre en logements sociaux en particulier sur les T2 pour répondre à la demande des petits ménages.
- Limiter la concurrence de la périphérie.
- Trouver une alternative à la maison individuelle en proposant de logements de qualité avec des extérieurs.
- Cibler les produits demandés par les jeunes ménages à des prix permettant de concurrencer le pavillonnaire.
- Améliorer l'accessibilité des logements.

XIII/ Questions diverses.

- Tennis Club : l'Assemblée Générale aura lieu le 17/10 à 20h30. M. Rescanières représentera la Mairie.
- Club des Aînés : lecture de la lettre de remerciements pour l'octroi de la subvention 2018.
- Collecte de sang : bilan de la collecte du 1^o août 2018, 64 donateurs.
- Réunion pour la fête locale 2019 : Deux réunions sont prévues à cet effet : le 23/10 et le 31/10 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.